

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 742** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Dumas père, 25 rue de l'Université (7<sup>e</sup>).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Dumas père, 25 rue de l'Université à Paris 7<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Dumas père, 25 rue de l'Université à Paris 7<sup>e</sup>.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécut de 1829 à 1831, au quatrième étage de cet immeuble, Alexandre Dumas père (1802-1870), auteur dramatique et romancier, auteur des Trois mousquetaires et du Comte de Monte-Cristo. Il y écrivit Antony, drame phare de la révolution romantique. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3 834 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.